

Règlement du Concours Cosplay

Article 1 – Objet du concours

Qu'il soit proclamé en ces terres : le concours de cosplay du festival Terres de Rohan est dédié à l'hommage des héros, peuples et légendes issus de l'univers de Tolkien.

Il vise à récompenser celles et ceux qui, par leur art, incarnent avec passion les figures de la Terre du Milieu.

Article 2 – Conditions de participation

Que cela soit su de tous les peuples libres : le concours est ouvert à toute personne désireuse d'honorer les terres de la Terre du Milieu par son art du costume.

Pour prétendre au concours, chaque participant devra s'inscrire :

- soit en ligne, par les voies officielles du Festival (site internet ou réseaux sociaux),
- soit directement à l'accueil du festival.

Le concours se tenant le dimanche à 13h, les inscriptions seront closes le samedi à 20h, afin de permettre aux intendants du festival d'organiser dignement l'événement. Nul ne pourra être ajouté après ce délai.

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

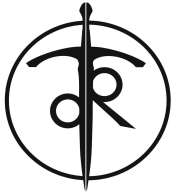
Pour les participants mineurs, une autorisation des représentants légaux est requise et demandée directement dans le formulaire d'inscription.

Article 3 – Catégories et Déroulement

Deux voies s'offrent aux participants :

- **Solo** : un héros solitaire se présente devant l'assemblée.
- **Duo/Groupe** : plusieurs compagnons unissent leurs forces et incarnent une scène ou une alliance.

Chaque participant ou groupe sera appelé à fouler la scène et pourra proposer une mise en scène d'une durée maximale de 2 minutes.



Article 4 – Sélection des Juges

Le jugement sera confié à des volontaires parmi les spectateurs, désignés à l'ouverture du concours.

La préférence sera donnée à un conseil de jeunes passionnés âgés de 10 à 17 ans.

Si leur nombre s'avère insuffisant, des adultes volontaires pourront rejoindre le jury afin de garantir le bon déroulement du jugement.

Article 5 – Critères de Jugement

Chaque juge accordera une note de 0 à 10 selon son appréciation.

Seront notamment considérés :

- la fidélité à l'univers et au personnage incarné,
- la qualité et le soin apportés au costume,
- l'interprétation et la présence scénique.

Article 6 – Récompenses

Les champions seront désignés selon les plus hautes notes obtenues.

Les récompenses, offertes avec le soutien et la générosité des artisans présents sur le festival, seront attribuées en fonction du nombre de participants.

Le festival Terres de Rohan tient à saluer et remercier chaleureusement ces artisans, dont les créations et contributions participent à la richesse et à la magie de l'événement.

Elles seront remises à l'issue du concours, devant l'assemblée réunie.

Article 7 – Règles de sécurité

Que nul ne mette en péril la paix de ces terres :

Les armes et accessoires devront être strictement inoffensifs et conformes aux règles de sécurité en vigueur.

Tout objet dangereux, coupant ou inflammable sera interdit sur scène.